AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C2662
FR0000073827-FS1185

28 novembre 2016

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

AURES TECHNOLOGIES

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 25 novembre 2016, M. Gilles Bouvart a déclaré avoir franchi en baisse, 23 novembre 2016, directement et indirectement, par l'intermédiaire de la société à responsabilité limitée Axluas qu'il contrôle, le seuil de 5% des droits de vote de la société AURES TECHNOLOGIES et détenir 74 000 actions AURES TECHNOLOGIES représentant autant droits de vote, soit 1,85% du capital et 1,37% des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Gilles Bouvart	74 000	1,85	74 000	1,37
Axluas SARL	0	0	0	0
Total Gilles Bouvart	**74 000**	**1,85**	**74 000**	**1,37**

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions AURES TECHNOLOGIES sur le marché.

[1] Sur la base d'un capital composé de 4 000 000 actions représentant 5 408 848 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.